

NE PAS PUBLIER AVANT
18:00 HEURES (HEURE AVANCÉE DE L'EST)
LE 11 MAI 1973

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE ALLOCUTION QUE
PRONONCERA LE SECÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
M. MITCHELL SHARP, DEVANT LE
Y.M.C.A. DE MONCTON (NOUVEAU-BRUNSWICK)
LE 11 MAI 1973
(TRADUITES DE L'ANGLAIS)

Mesdames et Messieurs,

A Ottawa, et cela pas seulement au ministère des Affaires extérieures et à l'Agence canadienne de développement international, nous avons conscience du monde qui existe au-delà de nos frontières et des limites de notre continent. Ottawa compte 73 ambassades et haut-commissariats, et le va-et-vient des visiteurs étrangers et des Canadiens qui entrent de l'étranger est constant. A cause de cela, et non pas parce qu'Ottawa serait dotée de qualités spéciales, la capitale est très consciente du monde qui nous entoure.

Vous êtes plus isolés, et il est tout à votre honneur d'avoir autant fait preuve d'initiative et d'intérêt à l'égard du monde en voie de développement.

C'est pourquoi je puis vous affirmer que les raisons qui m'ont incité à accepter votre invitation ne tiennent pas seulement à la qualité du homard du Nouveau-Brunswick. Vous avez fait preuve d'enthousiasme et d'initiative en mettant sur pied, de concert avec les centres YMCA de Halifax et de Saint-Jean, le Projet d'association des provinces de l'Atlantique. Je crois que le tout a débuté par un programme de coopération avec la République dominicaine pour la création d'un centre YMCA à Saint-Domingue. Par la suite, vous avez contribué à l'établissement d'une usine de fabrication de sandales et d'un magasin de chaussures à Saint-Domingue.

Vous serez sans doute heureux d'apprendre que la subvention de \$25,000 que vous aviez demandée à l'ACDI pour ce projet a été approuvée.

Quand j'étais jeune, ma qualité de membre du YMCA de Winnipeg me rendait très fier. Toujours adepte de Votre Association, je suis fier de l'occasion qui m'est donnée ce soir de féliciter chaleureusement les membres du YMCA de Moncton.

Le problème que pose la pauvreté généralisée et écrasante qui règne dans de grandes parties du monde pose un défi non seulement aux valeurs qui sont les nôtres, mais aussi aux perspectives d'une éventuelle stabilité dans le monde. Bien que je sache que le YMCA a mis sur pied son premier programme à l'étranger en 1889, la plupart des habitants du monde avancé, y compris les gouvernements, ont mis du temps à percevoir ce défi. Ce n'est qu'avec l'après-guerre que la société a commencé à assumer la responsabilité de faire disparaître les conditions de pauvreté dans l'ensemble du monde. Ce sens des responsabilités s'est trouvé accentué à l'époque par un certain nombre de facteurs convergents, notamment: une conscience plus poussée des écarts grandissants qui existent entre les nations riches et pauvres et la constatation que les progrès de la technologie et l'accumulation des richesses faisaient désormais de l'élimination de la pauvreté un objectif accessible. Cette perspective est issue de la même philosophie de l'après-guerre qui nous a donné le cadre de notre régime de bien-être social au Canada et qui a incité les gouvernements fédéral et provinciaux à s'engager à réduire les écarts régionaux.

Nous nous mettons à l'oeuvre pour réaliser cet objectif avec dévouement et enthousiasme, mais, au départ, nous saisissons à peine la complexité de la tâche qui nous attend. Avec le temps, nous avons dû convenir des lacunes de l'aide au développement. L'aide ne peut qu'apporter une part relativement faible de l'ensemble des ressources dont ont besoin les pays en voie de développement. Les sociétés et les gouvernements de ces pays doivent assumer la responsabilité première de leur développement et fournir eux-mêmes la plupart des ressources nécessaires. Ils doivent fixer leurs propres objectifs socio-économiques. Ils doivent établir le niveau et la nature des sacrifices à consentir.

Cependant, l'aide au développement peut constituer la marge supplémentaire d'appui qui permet aux pays en voie de développement d'accéder au seuil de démarrage, la marge d'appui qui rend les lourds sacrifices plus facilement acceptables. On peut fournir cette aide sous la forme des compétences, de l'équipement, de l'expérience et des ressources qui se trouvent en quantité limitée dans l'économie de ces pays, mais qui sont essentiels au processus du développement.

J'entends par là que l'aide étrangère peut avoir une influence importante et décisive sur le processus de développement de chaque pays.

A partir de votre propre expérience, je crois que vous avez saisi la condition essentielle de toute aide accordée au monde en développement. Pour être efficace, c'est-à-dire pour exercer une action durable, l'aide doit comporter plus que la fourniture de fonds, de marchandises ou de compétence technique. Par exemple, bien que les enseignants aient un rôle à jouer, surtout au cours des premières étapes d'un programme, la formation des enseignants est plus importante encore. Pour atteindre notre but, nous devons aider le pays ou la collectivité à s'aider eux-mêmes. Quel que soit le projet où nous nous trouvons engagés, qu'il s'agisse de programmes gouvernementaux ou non gouvernementaux, nous devons toujours bien nous rappeler que nous aurons échoué si le projet ne peut devenir autonome une fois retirées nos compétences et notre expérience.

Nous ne devons pas non plus considérer la fourniture d'aide comme une obligation à la charité qu'auraient les nantis envers les démunis, ni comme la dette du monde occidental envers les anciennes colonies. L'aide qui s'affiche ouvertement comme un acte de charité ou de réparation est presque automatiquement vouée à l'échec dès le départ.

J'ai déjà dit que le rôle de l'aide étrangère dans la tâche de l'élimination de la pauvreté mondiale est limité; il exige néanmoins du Canada l'utilisation rationnelle d'une gamme très étendue de ses ressources et de ses compétences. Vous-mêmes et d'autres organisations non gouvernementales à but non lucratif constituez des partenaires essentiels dans cette entreprise.

Les organisations non gouvernementales semblent particulièrement aptes à aider les autres à s'aider eux-mêmes. Assurément, c'est là un rôle

dont vous vous êtes acquittés honorablement vous-mêmes à l'égard de la collectivité canadienne. L'aide du secteur privé permet aux organisations qui oeuvrent dans les pays en voie de développement d'établir des relations de travail directes avec des homologues canadiens. Ce contact facilite le transfert des connaissances et des compétences et en garantit la pertinence quant aux projets envisagés. A certains endroits et en certaines occasions, nous ne pouvons être certains que l'aide accordée de gouvernement à gouvernement atteigne le point de destination prévu. L'aide consentie par l'intermédiaire du réseau non gouvernemental peut parfois éviter la corruption administrative dans un pays bénéficiaire. Les organisations non gouvernementales insufflent souvent à leur activité un élément direct d'intérêt humain qui est parfois trop diffus et atténué dans le cadre des programmes gouvernementaux.

Le Gouvernement, et particulièrement l'Agence canadienne de développement international, reconnaît depuis longtemps l'importance des organisations non gouvernementales pour la réalisation de nos objectifs en matière d'aide. En 1968, on a créé une direction des organisations non gouvernementales au sein de l'Agence canadienne de développement international, afin d'encourager les contributions des associations bénévoles canadiennes. Depuis lors, on a augmenté de 300 pour cent les fonds accordés aux organismes privés, c'est-à-dire qu'on les a portés de 4.1 à 16.5 millions de dollars. Au cours de la même période, le budget de l'ACDI a augmenté de 70 pour cent.

Néanmoins, l'ensemble du budget canadien au chapitre de l'activité à l'étranger s'est accru à raison de 15 à 16 pour cent par année, et les crédits affectés à l'aide ont atteint une somme fort respectable. Faisant suite aux débuts assez modestes de la période d'après-guerre, nos crédits totaux au titre de l'aide s'élèvent maintenant à plus d'un milliard et demi de dollars par année. Ce montant augmentera au fur et à mesure que progressera notre produit national brut.

C'est là une somme substantielle à la charge du contribuable canadien; c'est que, pour le maintien d'un programme de cette envergure, l'appui du public canadien est nécessaire. Les organisations non gouvernementales peuvent faire beaucoup pour susciter dans le public une prise de conscience plus ouverte et un sens de l'engagement à l'égard des objectifs de l'aide au développement.

J'ai déjà abordé la question des fonds affectés par l'intermédiaire de l'ACDI et attribués aux organisations non gouvernementales. Comment utilise-t-on le reste des fonds? Environ 331 millions de dollars, soit les deux tiers du total, ont été consacrés l'année dernière à l'aide bilatérale ou de pays à pays. On a utilisé 99 millions de dollars au titre des subventions, surtout pour l'assistance technique comme le prêt des services d'enseignants et de conseillers canadiens ou la formation d'étudiants étrangers au Canada. On a affecté la somme de 142 millions de dollars à des prêts de développement à long terme, habituellement sans intérêt, afin de mettre des biens et des services à la disposition des pays en voie de développement.

On a dépensé 90 millions de dollars pour l'expédition de denrées alimentaires. La fourniture d'urgence de l'aide alimentaire est souvent nécessaire pour soulager les victimes de la famine et aussi pour épargner aux pays bénéficiaires les nécessités d'employer le peu de devises étrangères dont ils disposent pour importer des denrées alimentaires. Dernièrement, on a consenti 2.5 millions de dollars au titre de l'aide alimentaire canadienne à des pays situés à la périphérie du Sahara aux prises avec une grande sécheresse. Il s'agit, toutefois, d'un expédient visant à aider telle ou telle collectivité à traverser une crise particulièrement difficile. On ne l'accorde que rarement, car lorsque l'aide alimentaire ne sert pas directement à combler les pénuries, elle peut faire baisser les prix agricoles et décourager les investissements et l'expansion dans les secteurs agricoles des économies en voie de développement.

Une autre portion considérable, soit 134 millions de dollars, est allée à l'aide multilatérale. Notre contribution aux organisations multilatérales se compose de subventions, de prêts ou d'avances de fonds à la Banque mondiale, à diverses banques de développement régionales et à diverses institutions spécialisées des Nations Unies.

L'une des initiatives les plus novatrices où le Canada ait joué un rôle dans l'application de la technologie aux problèmes des pays moins avancés a été l'établissement à Ottawa, en 1970, du Centre de recherches pour le développement international, institution nettement internationale financée par le Gouvernement canadien. Le CRDI a pour objectif d'aider les régions en voie de développement à définir leurs problèmes à leur façon pour ensuite créer les possibilités de recherches, former les compétences novatrices et établir les institutions nécessaires à la solution de ces problèmes. L'approche adoptée par le CRDI est d'aider les pays en voie de développement à choisir et à adapter les moyens techniques à leurs propres buts, qui ne correspondent pas toujours à ceux des pays occidentaux.

Permettez-moi de vous donner un exemple de ce que l'on entend par l'adaptation de la technologie aux besoins propres des bénéficiaires, dont les objectifs ne correspondent pas nécessairement à ceux des Occidentaux. Je prends l'exemple d'une subvention accordée il y a quelques semaines par le CRDI afin d'appuyer une étude portant sur le rôle, non pas des supermarchés, mais bien des colporteurs et des démarcheurs engagés dans la commercialisation et la distribution des produits agricoles dans six villes de la Malaisie, de l'Indonésie et des Philippines. Vous vous demandez sans doute si c'est là un projet valable? Voici comment il faut aborder la question. Un tiers peut-être de tous les biens et services passent par les colporteurs et les démarcheurs dans les villes asiatiques; néanmoins, le rôle de ces personnes dans le réseau de distribution des denrées alimentaires à partir des exploitations agricoles vers les villes n'est pas bien compris, et l'on comprend encore moins les effets sur ces personnes des règlements sur la santé, des exigences de la circulation et des restrictions fiscales.

Vous comprendrez facilement pourquoi il est important d'intégrer soigneusement l'aide à la stratégie de développement de chaque pays, de sorte qu'elle aille dans le sens des objectifs socio-économiques de ce pays.

Comme je l'ai souligné, l'aide au développement joue un rôle important, certes, mais encore modeste dans la lutte contre la pauvreté mondiale. La fonction du commerce et des investissements est encore plus importante. On établit à 80 pour cent les recettes en devises des pays en voie de développement qui proviennent du commerce international. Par conséquent, bien que l'aide au développement puisse contribuer à éloigner la pauvreté, c'est le commerce qui en est le moyen le plus efficace.

Les recettes que touchent la plupart des pays en voie de développement au titre des exportations n'ont pas cessé d'augmenter. Cependant, il y a tout lieu de s'inquiéter de ce que la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial ait décliné en valeur relative pour passer de 31 pour cent, en 1948, à 22 pour cent en 1960 et à 17.2 pour cent en 1971. Pour vous donner un exemple saisissant de la nature de cet écart dans les volumes commerciaux, la part du Canada dans le commerce mondial en 1971 était supérieure à 5 pour cent. Cela représentait plus que la part de tous les pays de l'Amérique latine pris ensemble et beaucoup plus que la part collective de l'Afrique.

Les pays avancés achètent plus de 75 pour cent des exportations des pays en voie de développement, et environ 8 pour cent des importations totales du Canada proviennent du Tiers monde. Quant à nous, nous importons plus des pays en voie de développement que nous y exportons. Toutefois, cela n'est pas toujours vrai, comme le démontre le fait que le déficit du compte commercial des pays en voie de développement s'élevait à 1.5 milliard de dollars en 1960 et qu'il est passé à 2.1 milliards de dollars en 1969 pour ensuite grimper à 5.6 milliards de dollars en 1971.

Etant donné l'importance vitale du commerce international pour le développement, ce sont là des données attristantes. Toutefois, elles ont commencé à provoquer l'inquiétude de la communauté internationale et une certaine initiative sur la scène mondiale. Certaines mesures concrètes ont été prises afin d'aider les pays moins avancés à contrer cette tendance.

Lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement qui s'est tenue l'année dernière, le Canada et d'autres pays industrialisés sont convenus de la nécessité d'établir des techniques et des règles spéciales aux prochaines négociations internationales qui se dérouleront dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT), pour la protection des intérêts des pays en voie de développement. Nous espérons, quant à nous, que les négociations du GATT donneront lieu à une réduction sensible des barrières tarifaires.

L'Accord international sur la cacao, que le Canada a été le premier pays à ratifier, comprend parmi les signataires des pays représentant la plupart des pays importateurs et exportateurs de ce produit. L'un des objec-

tifs de cet Accord est de stabiliser les prix du cacao et de fournir un moyen de prévoir les recettes que les pays en voie de développement peuvent obtenir de l'exportation du cacao.

Nous avons aussi pris récemment une mesure visant l'adoption d'une loi-cadre sur l'application d'un régime préférentiel généralisé en faveur des pays en voie de développement. Une fois appliqué, ce régime permettrait qu'une gamme étendue de produits en provenance des pays moins avancés entre au Canada au tarif préférentiel britannique ou au tiers du tarif de la nation la plus favorisée, soit le plus bas des deux.

Il va sans dire que tout ne va pas sans difficultés. Le domaine de l'aide est délicat. Les malentendus sont le fruit des divergences d'opinion autant que de la variété des techniques. Les motivations des donateurs sont souvent mises en doute, et cela se comprend.

Je me souviens d'un pays donateur, dont je tairai le nom, qui, dans sa hâte de démontrer sa bonne volonté et sa bienveillance envers un pays africain ayant depuis peu accédé à l'indépendance, ordonna l'expédition, par le moyen de transport le plus rapide, d'un chargement de machinerie routière et agricole. Imaginez la perplexité des bénéficiaires africains qui, une fois les caisses ouvertes, se trouvèrent devant des souffleuses à neige. Je ne crois pas que nous ayons commis d'erreurs aussi monumentales.

Un malentendu en particulier porte sur le rôle du monde canadien des affaires et de l'industrie pour ce qui est de "l'aide liée". Pour de nombreuses personnes, "l'aide liée" constitue une expression péjorative. Elle suggère que la condition qui lie le bénéficiaire, et qui s'applique à une partie de notre aide, est contraire à nos objectifs fondamentaux en matière d'aide au développement. Au rythme où les pays en voie de développement rédigent des résolutions sur les effets néfastes de l'aide liée, il est évident que cette question les intéresse au plus haut point.

Il est indéniable que l'aide liée ne va pas sans inconvénient, mais je crois que le système canadien se défend. En premier lieu, même le défenseur le plus convaincu de l'aide déliée convient que certaines conditions peuvent se justifier lorsque le donateur est aux prises avec un déficit permanent de sa balance des paiements ou avec le sous-emploi ou qu'il éprouve des difficultés au chapitre de la capacité de produire. Malheureusement, un certain nombre de pays donateurs ont des problèmes de ce genre et, pour cette raison, lient leur aide. Il est très difficile pour le Canada d'être plus généreux que ses concurrents du monde industrialisé et d'exposer ses fonds à une concurrence internationale effrénée lorsque d'autres pays ne sont pas disposés à accorder à ses fournisseurs des conditions aussi avantageuses. Il faut convenir que l'appui du public à l'égard du volume actuellement élevé de l'aide canadienne pourrait nous être retiré si nous allions courir le risque de laisser des sociétés américaines, européennes et japonaises obtenir nos contrats d'aide au moment où nous n'avons pas encore résolu tous nos problèmes de chômage.

Nous pressons sans relâche les pays bénéficiaires d'utiliser les fonds canadiens rationnellement afin de financer les biens et services où le Canada est concurrentiel sur le plan international. Après tout, un pays bénéficiaire peut puiser à même divers fonds bilatéraux et multilatéraux, et nous invitons ces pays à examiner judicieusement le marché des services afin d'en obtenir le plus possible pour les sommes qui leur sont consenties au titre de l'aide. Il n'est que de jeter un coup d'oeil sur la liste des articles fournis en vertu de notre programme d'aide pour constater que nos fonds servent à la fourniture des articles pour lesquels nous occupons l'un des premiers rangs dans le monde, à savoir, les céréales, le poisson, les minerais, le papier journal, l'amiante, le caoutchouc synthétique, les locomotives diesel, les appareils ADAC, la machinerie hydro-électrique, l'équipement de télécommunications, les levés topographiques et les services de techniciens compétents. Il est difficile de croire qu'on puisse être plus concurrentiel que le Canada dans ces domaines.

Bref, tout le débat sur l'aide liée fait ressortir des éléments par trop extrêmes qui ne s'appliquent pas au programme d'aide canadien. Notre rôle n'est pas d'imposer nos produits à d'autres pays, mais d'aider ceux-ci là où nos moyens et leurs besoins coïncident et d'encourager tous les secteurs de l'économie canadienne à participer le plus possible à cette initiative.

Le monde canadien des affaires et de l'industrie a un rôle de plus en plus important à jouer dans ce domaine. L'expérience du Canada dans le secteur des petites et des moyennes industries et dans ceux de la transformation des denrées alimentaires, des produits du bois et de la transformation des matières premières correspond souvent aux besoins de nombreux pays en voie de développement. Les investissements directs faits par les maisons d'affaires dans les pays en voie de développement prennent de l'ampleur. J'espère que le succès des entreprises maintenant en route se communiquera. Ainsi, il se produit un transfert naturel des compétences de gestion et des techniques et la création d'emplois nouveaux; et les avantages ainsi obtenus sont accordés d'une façon qui favorise la dignité et la confiance en soi des pays en question.

Il s'agit aussi là d'un processus qui annonce l'établissement de nouveaux liens commerciaux avec le Tiers monde, lequel pourrait devenir un marché en rapide expansion, si les efforts de développement réussissent.

La Corporation canadienne pour le développement des exportations facilite ce processus en consentant des prêts directs à long terme aux acheteurs étrangers de biens d'équipement canadiens, ce qui permet aux pays en voie de développement d'acquérir des biens d'équipement à des conditions accessibles.

Certaines autorités ont exprimé l'opinion que les programmes d'aide devraient avoir une justification politique. C'est là la thèse selon laquelle une aide au développement qui porte ses fruits exerce, en allégeant la faim et la misère, un effet tranquillisant sur les pays pauvres. Cette thèse s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle les pays donateurs servent le mieux leurs intérêts par le maintien du statu quo. C'est là un point de vue pernicieux que je rejette.

Il existe des situations où on ne peut qu'espérer que, avec le temps, l'aide que nous consentons avec d'autres donnera à la population la force dont elle a besoin pour renverser des gouvernements injustes et sans principes. Nous pouvons considérer, dans une perspective assez longue, l'agitation inévitable à laquelle aboutissent les espoirs grandissants comme une période transitoire qui débouchera sur un monde plus stable et plus prospère.

Cette question de l'aide au développement devrait davantage retenir l'attention des Canadiens qu'elle ne le fait actuellement. L'aide au développement constitue l'élément le plus important de nos relations avec le Tiers monde. C'est que la lutte contre la pauvreté est tout aussi prioritaire dans nos relations avec le Tiers monde qu'elle l'est au Canada même. C'est essentiellement pour les mêmes raisons que nous accordons de l'aide aux pays en voie de développement et que nous venons en aide aux défavorisés au Canada.

Dans le Livre blanc du Gouvernement sur la politique étrangère, la question est posée dans les termes suivants: "Une société qui se permet d'ignorer la pauvreté à l'étranger pourra plus facilement l'ignorer chez elle; une société qui se préoccupe de la pauvreté et du développement à l'étranger s'occupera de la pauvreté et du développement chez elle. Nous ne parviendrons pas à créer une société véritablement juste au Canada même, si nous ne sommes pas prêts à faire notre part pour la création d'une société mondiale plus juste. Ainsi, notre politique extérieure dans ce domaine devient un prolongement de notre politique nationale."